

mesure qui nous engagera à l'avenir et, une fois qu'une loi a été adoptée et que des précédents ont été créés, il semble assez difficile de faire machine arrière, même par l'entremise du Parlement.

J'estime que l'on confie nettement trop de responsabilité au juge en chef. Pour ce qui est des catégories de personnes mentionnées dans l'amendement, je n'ai rien contre le personnel des universités, mais si la proposition était adoptée, le choix du juge en chef serait limité à un groupe particulier. Vu qu'il s'agit ici de remanier la carte électorale du Canada, il me semble que nous devrions chercher à retenir les services de personnes d'envergure nationale qui exercent leur activité à l'échelon fédéral.

Nous ne devrions pas maintenant établir une commission dans laquelle nous aurions des représentants provinciaux tels que le directeur provincial des élections, quel qu'il soit. A mon avis, sa tâche est de s'occuper des circonscriptions au niveau provincial. Pourquoi le faire entrer dans le tableau du remaniement de la carte fédérale? Pourquoi en faire un fonctionnaire? Nous sommes censés établir un organisme indépendant et je ne pense pas que ce monsieur, quel qu'il soit, pourrait être considéré comme indépendant. Il est des cas où tout pourra bien fonctionner, mais il pourrait y avoir l'exception à la règle et, je le répète, nous pouvons avoir le gouvernement par le peuple et non le règne du droit. La seule protection dans l'établissement de cet organisme indépendant est de pouvoir préciser dans la loi ce que nous allons faire; sinon, ceux de demain, ou ceux d'aujourd'hui, pourraient causer une erreur judiciaire.

Je crois que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a dit ce matin qu'il faut que la justice semble être faite. Je ne pense pas que ce soit exact; la justice doit être faite. C'est important. Nous pouvons avoir un organisme indépendant à moins que la loi ne précise soigneusement la compétence, pour qu'il n'y ait pas déni de justice.

Voici le deuxième point que je veux aborder. Je puis entrer ici dans un domaine où existe quelque susceptibilité. Je pense n'avoir jamais été un de ceux—et j'espère ne jamais en être—qui lancent des reproches ou des récriminations à n'importe qui; mais je dirai franchement au ministre qu'eût-il été vraiment juste ce matin—j'allais dire «honnête», mais cette expression serait probablement contraire aux usages du Parlement, puisqu'elle imputerait des mobiles—il nous aurait dit dès hier soir qu'il était décidé à accepter l'amendement qu'a proposé l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. En réalité, je me demande parfois, en voyant

[M. Woolliams.]

l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre argumenter avec le ministre, pourquoi ils échangent ainsi des coups uniquement dans cette salle de débats, puisqu'ils ne font vraiment qu'un quand il s'agit de négocier pareil genre de choses.

Des voix: Honte!

M. Woolliams: Je ne suis pas sûr de ne pas avoir fait mouche, car en écoutant ce matin le ministre on n'avait jamais tant entendu de bla-bla-bla. Un autre ministre seulement peut s'exprimer de la même façon, ce qui veut dire que la Chambre en a deux maintenant à parler ainsi. Lorsque je lui ai posé une question, il a dit «Vous m'interrompez et me faites perdre le fil de mes pensées». Il a tout fait sauf répondre à la question. Ce matin le ministre parlait à tort et à travers pour expliquer aux députés, aux Canadiens en général et au caucus de son parti lorsqu'il se réunira, qu'il avait changé d'avis. Il a changé d'avis parce qu'il s'est laissé duper par le représentant de Winnipeg-Nord-Centre; en fait, ce n'est même pas la raison puisqu'ils ont été de connivence tous les deux dans cette affaire depuis le début.

Une voix: Quelle honte!

M. Woolliams: Quelqu'un s'est exclamé: «Quelle honte.» Or je vais lui répondre que c'est vraiment une honte, car ce procédé va usurper les initiatives et attributions de notre Chambre. Ce n'est pas opinion personnelle; j'en ai parlé à nombre de gens, comme je vous l'ai dit ce matin. On est d'avis à la Chambre qu'il y a beaucoup de vrai dans ce que j'avance. Si c'est exact, le ministre devrait éclaircir cette affaire, car la session est loin d'être finie; il reste des problèmes très fastidieux à examiner et si le ministre sape la confiance de la Chambre, comme il est la personne qui assume la responsabilité de l'autre côté de la Chambre, et certains d'entre nous croient qu'il y est plus puissant que le premier ministre lui-même...

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, l'honorable représentant me permet-il de lui poser une question? Dois-je comprendre, d'après ce qu'il vient de dire, que son attitude à l'égard de n'importe quelle autre mesure dont la Chambre est saisie serait influencée ou que son jugement serait obscurci par ce qui arrivera à ce bill?

M. Woolliams: Je suis très heureux de répondre à cette question, monsieur le président. Ce n'est pas du tout ce que j'ai voulu dire et je regrette que le ministre en ait parlé. Voici mon point.

Une voix: Ah!